

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune d' YVETOT (Département de la Seine-Maritime).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AD n°285 pour une contenance totale de 468 m ² sise 4 rue des Champs sur la Commune d'YVETOT.
POS/PLU :	Zone Ua du PLUi : zone urbaine mixte
PROJET :	Acquisition d'une maison d'habitation, située à l'angle de la rue des Champs et de la rue des Zigs Zags pour permettre l'aménagement de ce carrefour par la création d'un rond-point.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	15 septembre 2021 –Avis favorable.
PROPRIÉTAIRE :	Consorts Manoury.
ÉVALUATION DOMANIALE :	Inférieur au seuil de consultation des domaines.
IMPUTATION :	Compte n°924 655 – YVETOT « 4 rue des Champs » Enveloppe projet : 160 650 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Directeur Général Adjoint de l'EPF Normandie,

Fait le 29/09/2021

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Jean-Baptiste Bisson

Signé par Jean-Baptiste Bisson

✓ Signé et certifié par **yousign**


Dominique LEPETIT

30 SEP. 2021